

De Sully à la télévision régionale

1974, 1994... même combat!

«Un hôpital, une télévision, vingt ans déjà», dirait Lelouch en parcourant la Feuille d'Avis de Vevey du 31 août 1974. Dans les deux pages serrées consacrées à une séance du Conseil communal de Vevey, deux sujets sont toujours d'actualité vingt ans plus tard: le projet de construction d'un nouvel hôpital de secteur-zone à Sully et une motion ayant pour thème, notamment, la création d'une télévision locale. Rien de nouveau sous le soleil à quelques nuances près. En ce mois d'août 1974, le Conseil communal de Vevey est informé des intentions de l'Etat en matière de politique sanitaire: «Construire un hôpital de zone-secteur, pour 1985, avec une capacité de 310 lits, les hôpitaux de Montreux, de la Providence et du Samaritain étant convertis en

établissements de dégagement.» Au passage, on apprend que «les comités et les médecins du Samaritain et de la Providence ont admis le principe d'une fusion et d'une répartition des services entre les deux établissements». En revanche, les responsables des hôpitaux veveysans contestent l'échéance de 1985. Vingt ans plus tard, après deux virages à 180 degrés, le principe de l'hôpital unique en réseau de soins coordonnés est à nouveau à l'honneur. Mais avec 130 lits de moins à Sully, et avec Mottex, tandis que la Providence a pris ses distances.

L'idée d'une télévision locale ou régionale a également connu des fortunes diverses depuis la motion développée en 1974 par le groupe socialiste. Il y a eu l'expérience de Télémontroux, en mai 1975. Il y a surtout «ICI

Télévision», qui doit diffuser ses émissions sur le réseau câblé de la Riviera et du Chablais dès le printemps 1995, avec des objectifs qui ressemblent étonnamment au cahier des charges suggéré en 1974.

D'ailleurs les auteurs de la motion pressentaient que la «télévision communautaire» découlerait «tout naturellement de l'existence d'un réseau».

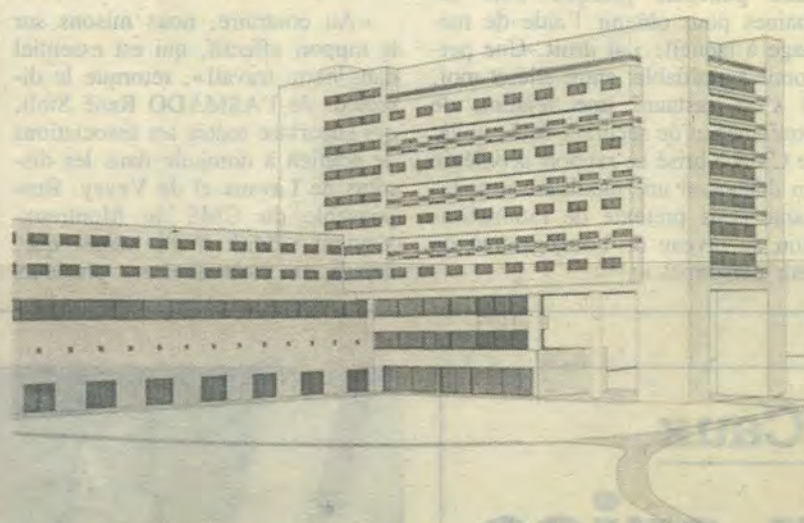
Mais ils se méfiaient d'une télévision privée: selon eux, seule une concession limitée «aux collectivités publiques ou à des groupements d'intérêts publics» pouvaient permettre de «rester à l'abri des influences commerciales et partisans».

Thierry ZWEIFEL



Costa Haralambis, directeur d'antenne d'Ici Télévision: des objectifs que ne renieraient pas les motionnaires de 1974.

Arnold Burgherr



Le projet d'hôpital de zone de Sully: le même qu'il y a vingt ans... ou presque.